



MAITRE PATRICK ARMENGAU - COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE
2 RUE MERE TERESA - 84 000 AVIGNON
TEL 04.90.86.35.35. FAX. 04.90.86.67.61.
www.avignon-encheres.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DU 04/09/2015 A 14H30

Vente sur place à PERTUIS

Exposition au moment de la vente

Liste susceptible d'être modifiée jusqu'au moment de la vente

1	2 guéridons hauts ronds et 3 tabourets hauts assise skaï, 4 tabourets hauts assise bois + 3 tables rectangulaires piétement fonte et 8 chaises en bois + Petit meuble stratifié à roulettes et 1 porte vitrée et chaîne HIFI SONY
2	Banque réfrigérée R404A
3	Gazinière BEKO, 4 feux et four + Sèche-linge FAURE + Micro-ondes JEKEN + Frigo américain SAMSUNG
4	Friteuse inox 1 bac BARTSCHER + plancha 2 feux EURO BAR + Appareil à panini, sans marque apparente + Machine à HOT DOG SIMEO
5	Hotte d'extraction inox 3 grilles CHET
6	Desserte réfrigérée inox EUROFRED 2 portes, un tiroir
7	Laminoin inox DIAMOND + Table inox à dossier avec étagère inférieure
8	Four à pizza à gaz, une bouche, S
9	Congélateur à glaces OASIS + Congélateur 1 porte FIRSTLINE + Congélateur coffre BRANDT + Petit congélateur coffre COLDIS, mauvais état

Extrait des Conditions Générales de Vente

La vente est faite au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant. A charge par les adjudicataires de payer les frais légaux en sus du montant de leur adjudication. La vente est faite sans aucune espèce de garantie, sans recours possible contre qui que ce soit. Les renseignements et indications fournis sont donnés à titre indicatif et sans garantie.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais. Dès le prononcé de l'adjudication les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur.

Les mentions figurant sur cette liste n'engagent en rien le Commissaire-Preneur. Seule l'annonce faite par le Commissaire-Preneur lors de la mise en vente aux enchères du matériel et inscrit au procès-verbal aura valeur juridique. Les numéros d'ordre de passage pourront être modifiés sans préavis.

LE MATERIEL NE SERA REMIS QUE CONTRE UN PAIEMENT COMPTANT: CB, VIREMENT

(LA SIMPLE VERIFICATION TELEPHONIQUE AUPRES DE LA BANQUE NE SUFFISANT EN AUCUN CAS)

FRAIS LEGAUX EN SUS 14.4% TTC

Exposition au moment de la vente